

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités de la prochaine session de commande en flacons de vaccins Moderna, Janssen et AstraZeneca à partir du 21/06.

Ce document s'articule en quatre parties :

- I)       PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES
- II)       MODALITES DE COMMANDE DU VACCIN JANSSEN
- III)      VACCIN ASTRAZENECA
- IV)      VACCIN MODERNA

## **I.       PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES**

### **Flacons de vaccin Moderna commandés les 7 et 8 juin**

**Dates de livraison en officine pour le vaccin Moderna :** les commandes du 7 et 8 juin seront servies en trois temps : entre le 17 et le 22 juin ; entre le 25 et le 29 juin ; entre le 2 et le 6 juillet. La quantité et la date de livraison des flacons commandés restant à livrer seront précisées dans l'email de confirmation de votre livraison.

### **Vaccins commandés les 14 et 15 juin**

**Dates de livraison en officine pour le vaccin Moderna :** les flacons de vaccin Moderna commandés les 14 et 15 juin par les médecins du travail seront livrés entre le vendredi 2 et le mardi 6 juillet.

**Dates de livraison en officine pour le vaccin Janssen :** les flacons commandés les 14 et 15 juin seront livrés au plus tard le vendredi 25 juin.

**Dates de livraison en officine pour le vaccin AstraZeneca :** les flacons commandés les 14 et 15 juin seront livrés au plus tard le vendredi 25 juin.

**Confirmation de livraison :** un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison sera envoyé le **18 juin** aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les effecteurs pour lesquels elle a commandé), aux médecins et aux sages-femmes (volumes qui leur sont destinés).

## **II. MODALITES DE COMMANDE DU VACCIN JANSSEN**

Le portail de télé-déclaration (<https://declarations-pharmacie.ars.sante.fr>), ouvrira **du lundi 21 juin au matin au mardi 22 juin à 23h** pour la commande des pharmaciens, médecins, IDE et sages-femmes en vaccin Janssen. Pour rappel, les médecins et les sages-femmes peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le DGS-Urgent N°2021\_19. Les infirmiers sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix, afin qu'elle commande pour eux.

**Volumes ouverts à la commande :** 10 flacons maximum par professionnel de santé.

**Confirmation de livraison :** un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison sera envoyé le **25 juin** aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les effecteurs pour lesquels elle a commandé) et aux médecins, ainsi qu'aux sages-femmes (volumes qui leur sont destinés). **Les rendez-vous de vaccination peuvent être planifiés à compter de la réception de cet email et positionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison des vaccins.**

**Dates de livraison en officine :** les flacons commandés le 21 et 22 juin seront livrés **au plus tard le vendredi 2 juillet.**

En cas de question sur la distribution des vaccins aux professionnels de santé en ville, les pharmaciens peuvent contacter le service client via le formulaire « Contacter le support » du portail de télé-déclaration : des conseillers pourront répondre à leurs questions et les renseigner sur les livraisons prévues pour leur officine (dates et volumes exacts de livraison).

Si un flacon de vaccin n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé en respectant scrupuleusement toutes les modalités de conservation et transport de ce vaccin, ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leurs étaient initialement attribuées.

**Si le nombre de personnes à vacciner est inférieur à 5, les professionnels de santé sont invités à tout de même procéder aux rendez-vous de vaccination pour utiliser le(s) flacon(s) et garantir un rythme soutenu de vaccination.**

### **III. MODALITES DE COMMANDE DU VACCIN ASTRAZENECA**

Par ailleurs, pour répondre à la demande des professionnels de santé engagés dans la campagne vaccinale, le flux logistique d'approvisionnement du vaccin AstraZeneca a pu être modifié afin d'accélérer la livraison des flacons en officine après chaque commande. Ainsi, **à partir de la semaine du 28 juin, les commandes effectuées le lundi ou mardi seront livrées entre le jeudi et le vendredi de la même semaine.** Les commandes continueront à se faire sur le portail de télé-déclaration.

Compte tenu de ces nouvelles modalités logistiques, les commandes effectuées les lundi 28 et mardi 29 juin feront l'objet d'une livraison entre le jeudi 01 et le vendredi 02 juillet. Ainsi, dans cette phase de transition, le portail de commandes n'ouvrira pas la semaine du 21 juin à titre exceptionnel.

**Si le nombre de personnes à vacciner est inférieur à 10, les professionnels de santé sont invités à tout de même procéder aux rendez-vous de vaccination pour utiliser le(s) flacon(s) et garantir un rythme soutenu de vaccination.**

### **IV. MODALITES DE COMMANDE DU VACCIN MODERNA**

Compte tenu des approvisionnements nationaux en vaccin Moderna et du volume de flacons commandés au cours des dernières semaines, **la prochaine ouverture du portail de commandes pour Moderna aura lieu la semaine du 28 juin.**

**Modalités de prise de commande 2<sup>nde</sup> dose :** La commande de flacons pour des secondes doses est prévue à partir de la semaine du 28 juin, soit 6 semaines à compter de la date de livraison des 1<sup>ères</sup> doses. Des précisions sur les modalités de prise de commande pour les secondes doses seront communiquées la semaine prochaine.

**Organisation des schémas de vaccination et délai à respecter entre les deux doses :** Si, de façon exceptionnelle en raison des spécificités de la période estivale, le délai entre 2 doses est réduit à moins de 6 semaines, les professionnels de ville doivent utiliser pour le rappel les doses déjà à leur disposition.

Il est essentiel que les professionnels de santé de la ville, dont le rôle est primordial dans la réussite de cette campagne vaccinale, puissent continuer à vacciner très largement et un maximum selon les volumes disponibles en vaccin Moderna.

Vous trouverez le présent message sur le site du ministère.

Nous vous remercions pour votre engagement.

**Laetitia BUFFET**

**SALOMON**     Responsable de la Task Force Vaccination

**Pr. Jérôme**

Directeur général de la

santé